

Assemblée générale - Votes

Mardi 18 juin 2024

Montants des cotisations et coûts jour – Propositions pour 2025

Contexte

Règlement intérieur – article 7 – Montant des cotisations

7-1 Principe de base

- Chaque année, l'assemblée générale décide de l'évolution annuelle (classiquement de + 1,2 % par an).
- Le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul des cotisations des collectivités locales est celui de la population légale en vigueur telle qu'elle est définie par l'INSEE à compter du 1^{er} janvier de l'année concernée.

Taux d'inflation annuels (source INSEE)

2021	2022	2023	2024 (au 31/05)
1,6%	5,2%	4,9%	2,2 %

Montants des cotisations

Cotisation de base

	2021	2022	2023	2024	2025
Si on suivait l'inflation	0,10 €	0,10 €	0,11 €	0,11 €	0,12 €
Montant appliqué	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,11 €

Cotisation CEP

	2021	2022	2023	2024	2025
Si on suivait l'inflation	1,45 €/hab	1,46 €/hab	1,53 €/hab	1,61 €/hab	1,65 €/hab
Montant appliqué	1,45 €/hab	1,46 €/hab	1,48 €/hab	1,50 €/hab	1,55 €/hab

Cotisation pour les acteurs publics et privés :

Budget (pour les acteurs publics) Chiffre d'affaires (pour les acteurs privés)	2021 2022 2023	2024	2025	Si on suivait l'inflation
Inférieur à 1 million d'euros	200 €	210 €	230 €	235 €
Compris entre 1 et 5 millions d'euros	500 €	520 €	580 €	588 €
Compris entre 5 et 10 millions d'euros	1 000 €	1 050 €	1 100 €	1 176 €
Supérieur à 10 millions d'euros	2 000 €	2 100 €	2 300 €	2 352 €

Coûts jour de référence

	2021 à 2023	2024	2025	Si on suivait l'inflation
Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €	570 €	580 €	647 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €	625 €	640 €	706 €
Pour les demandes de subventions des gros programmes (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €	490 €	510 €	559 €
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT	625 € HT	630 € HT	706 €
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT	680 € HT	690 € HT	764 €